|  |  |
| --- | --- |
| Logo ou nom | Machine à meuler |
| Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise |
|  |  |
| Principaux dangers | * Blessures dues à la projection de particules lors du meulage * Blessures aux mains dues au contact avec la meule en rotation * Éclatement de la meule * Chute de pièces * Happement par des tourillons ou des brosses métalliques * Inhalation de poussières * Brûlures dues au contact avec les surfaces chaudes des pièces |
| Règles de sécurité      Selon la situation | * N’utiliser que des machines à meuler sûres et respecter les consignes indiquées dans la notice d’instructions * Utilisation exclusivement réservée aux personnes ayant reçu l’instruction requise * Porter des lunettes de protection * Porter des chaussures de sécurité * Porter si nécessaire des gants de protection lors de la manipulation de pièces à arêtes vives * Porter éventuellement des protecteurs d’ouïe * Porter éventuellement une protection des voies respiratoires * Effectuer un test de résonance avant le serrage de la meule * Régler correctement les supports et les chapeaux de protection * Ne pas meuler des chaînes, câbles ou pièces comportant de nombreux trous ou picots lors des travaux avec une brosse métallique (risque de happement par la brosse) |
| Informations | * Voir la notice d’instructions * Liste de contrôle « Machines à meuler ou tourets à meuler », [www.suva.ch/67037.f](http://www.suva.ch/67037.f) |
| Date d’établissement | Version 1.0 / 26 août 2019 |